



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Inspection  
du premier degré

Affaire suivie par  
Jean-Louis Llinarès  
Référént 1<sup>er</sup> degré  
Mémoire et citoyenneté

Délégation académique  
à l'éducation artistique  
et à l'action culturelle

2015-2016/n° 54

Affaire suivie par  
Katia Cazanove

Téléphone  
02 62 48 10 25  
Fax

02 62 48 12 05

Courriel  
daac.coordo5@ac-reunion.fr

Courriel

daac.secretariat@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens  
CS 71003  
97743 Saint-Denis CEDEX 9

Site internet  
[www.ac-reunion.fr](http://www.ac-reunion.fr)

Saint-Denis, le 30 JUIN 2016

L'inspecteur d'académie - directeur académique  
adjoint des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et messieurs les IEN  
à l'attention des référents culture

Mesdames et messieurs les directeurs d'école  
s/c de mesdames et messieurs les IEN  
à l'attention des enseignants

### Objet : pré-inscriptions au concours La flamme de l'égalité 2016-2017

L'académie de La Réunion, la préfecture de La Réunion, la direction des affaires culturelles - océan Indien (DAC-OI), le conseil régional, le conseil départemental de La Réunion et les communes s'associent pour organiser le concours La flamme de l'égalité 2016-2017 sur le thème « Récits de vies : restituer la voix des acteurs et des témoins de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions ».

Ce concours interdisciplinaire est mis en place, dans le cadre des festivités du 20 décembre - date de la proclamation de l'abolition de l'esclavage à La Réunion - et du 10 mai, « Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions », à destination des élèves des écoles primaires ou élémentaires.

La participation au concours se fait par classe ou par groupe d'élèves de différentes classes dans la limite de 30 élèves par groupe, sous la conduite d'un professeur et/ou d'une équipe de professeurs.

La réalisation des élèves peut prendre des formes variées en version numérique selon le règlement du concours.

La présentation, le règlement et les pré-inscriptions du concours sont en lien sur le site académique : <https://www.ac-reunion.fr/pedagogie/education-artistique-et-culturelle/partenaires-structures-et-evenements-culturels/evenements-artistiques-culturels-ou-scientifiques/concours-la-flamme-de-legalite.html> et <https://www.ac-reunion.fr/pedagogie/education-artistique-et-culturelle/partenaires-structures-et-evenements-culturels/evenements-artistiques-culturels-ou-scientifiques/concours-la-flamme-de-legalite/peac-participer-au-concours-la-flamme-de-legalite.html>

Les enseignants intéressés sont priés de bien vouloir procéder à une seule pré-inscription avant le 2 septembre 2016.

L'inspecteur d'académie  
directeur académique adjoint  
des services de l'éducation nationale



Jean-François SALLES